

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-35

Objet : Don de la bibliothèque d'étude de M. Michel PARISSE.

Rapporteur : Mme OASI-SCHAEFER, Conseiller Municipal

M. Michel PARISSE, historien de Metz et de la Lorraine, ancien professeur d'histoire médiévale aux universités de Nancy 2 et Paris 1 Sorbonne, ancien directeur de la Mission historique française en Allemagne, désire faire don de son vivant de sa bibliothèque d'enseignement et de recherche à la Mairie de Metz, comportant environ 3500 documents (livres, thèses et tirés à part, en français et en allemand principalement) dans la perspective de poursuivre la mise en valeur du passé biculturel de la cité.

M. PARISSE propose que sa collection soit pleinement intégrée à la bibliothèque d'étude des Bibliothèques-Médiathèques de Metz, sans restriction d'usage, où cette collection sera organisée en « fonds Michel PARISSE ».

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le courrier de M. M. PARISSE en date du 23 septembre 2011

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires culturelles

CONSIDERANT l'opportunité d'accepter le don dans le cadre du projet scientifique « Figures de Metz (C) » des Bibliothèques-Médiathèques de Metz

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- d'accepter la bibliothèque d'enseignement et de recherche de M. Michel PARISSE ;
- de l'intégrer à la bibliothèque d'étude des Bibliothèques-Médiathèques de Metz où les ouvrages seront identifiés sous le nom de « Fonds Michel PARISSE ».

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Antoine FONTE
Adjoint chargé de la Culture et des Cultes

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques de Metz ..

Commissions : Affaires culturelles

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITE